

Guide du partenaire 2026

Agir ensemble
pour un tourisme
responsable et de qualité

Si bien en
PL'S*

Bienvenue en *Pays Loudunais

*Activités
Hébergements
Restauration
Visites
Ateliers*

...



PETIT MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'ÉQUIPE

NOS MISSIONS

DEVENIR PARTENAIRES

ESPACE PRO

NOS OUTILS

ETRE ADHÉRENTS

Lancement de la marque de destination

« Si bien en PL'S* »

Travaillée en étroite collaboration avec l'agence de communication « Com'Together » missionnée par la Communauté de communes du Pays Loudunais, cofinancée par l'Europe, l'Office de tourisme a lancé sa nouvelle marque de destination !

L'objectif est d'interpeler et de surprendre les futures clientèles et d'être reconnue comme une destination touristique à la fois apaisante avec un effet « waouh! ».

Cette stratégie de communication fait partie prenante de la stratégie touristique globale validée en 2023.

Depuis, de nombreux projets se déclinent :

- Schéma de la randonnée
- Stratégie commerciale : brochures groupes et scolaires, objets dérivés mis en boutique...
- Projet de la Dive
- Label Vignobles et Découvertes « Anjou – Saumur »

2026, sera une année où de nombreux projets vont se concrétiser avec :

- Le déploiement de la stratégie de communication : un nouveau site internet pour l'Office de tourisme du Pays Loudunais, une 2ème campagne média...
- Un démarchage offensif pour aller conquérir les groupes et les clientèles dans un rayon de 2h autour de Loudun,
- Les premiers aménagements sur les sentiers pédestres et vélos,
- Un programme riche en animations.

Sans oublier les moments privilégiés avec vous, lors de nos rencontres qui permettent de construire le tourisme en Pays Loudunais.



Sylvie BARILLOT

Présidente de l'Office de tourisme du Pays Loudunais
Vice-présidente de la Communauté de communes
Maire de Saix

*L'Office de tourisme reste à vos côtés !
Ensemble, continuons à dynamiser le Loudunais !*

OFFICE DE TOURISME
Pays Loudunais



tourisme-loudunais.com





DIRECTION



Charlotte BRUNETEAU

Directrice de l'Office de tourisme

ACCUEIL & ANIMATION



Anne-Marie GRIVAUT

Chargée de l'accueil du territoire
Guide conférencière
Conseillère en séjour



Marie-Noëlle REUILLER

Chargée de la gestion des stocks
et documentations
Conseillère en séjour



Marie-Claude BURGESS

Conseillère en séjour - Moncontour



Louise COSSET

Chargée d'animations
Conseillère en séjour - Center Parcs



Justine PETIT CHOLET

Conseillère en séjour

COMMERCIALISATION & HÉBERGEMENT



Marielle FONTAINE

Chargée de l'hébergement touristique



Thomas BOUREL

Chargé de la commercialisation

DÉVELOPPEMENT & PATRIMOINE



Léa VERGEZ

Chargée du développement touristique
et itinérance douce



Vincent AGUILLON

Animateur patrimoine

COMMUNICATION & PROMOTION



Chloé DELOFFRE

Chargée de la promotion du territoire

Quelques chiffres

1 104 223
Personnes accueillies
sur le territoire

1 305 116
Nuitées
sur le territoire
(dont 39 000 d'opérateurs numériques)

19 804
Terra Aventura
Joueurs

2 880
Facebook (autre page)
Abonnés

1 069
Instagram
Abonnés

900
Visites guidées
Personnes

2 606
Animations
Personnes

*Le meilleur moyen de tomber en PL'S,
c'est encore d'en adopter les attributs !*

Accueil et information

1 Office de tourisme

1 accueil touristique au Center Parcs

Mise à disposition de la documentation touristique, en libre service, à chaque point d'information, lors des accueils hors les murs sur le territoire, dans différentes structures touristiques.

Accompagnement personnalisé de la clientèle

Animation du territoire

Nous organisons différentes animations sur le territoire : visites guidées, visites exceptionnelles

(Les Secrets de Pays = PL'Secrets), et animons des événements ponctuels à retrouver chaque été.

L'Invitation des vignerons à la Tour Carrée de Loudun et les visites de villes/villages.

Commercialisation

Nous proposons plusieurs produits en boutique :

Objets souvenirs et publicitaires,

Livres sur les secrets du Loudunais,

Billetterie,

Location de vélos.

Ainsi qu'une brochure

complète pour les

groupes et les

scolaires.

Promotion & communication

La communication se réalise à travers différentes éditions, dont notre magazine "Si Bien en PL'S*" présentant l'offre du territoire, sur des encarts publicitaires et des salons touristiques. Nous sommes en contact permanent avec la presse.

Enfin, nous améliorons notre visibilité sur le numérique, avec les réseaux sociaux, le site internet et l'application mobile.

• Faire de nos habitants, des ambassadeurs du Loudunais

• Déployer l'identité et l'image du territoire

• Faire connaître le territoire et le rendre accessible

Développement et qualification

Différents projets sont en cours et se déclinent de la stratégie touristique votée en 2023 :

- Schéma de la randonnée du Pays Loudunais

- Une stratégie commerciale

- Le projet de la Dive

- Le label Vignobles et Découvertes

- Déploiement de la stratégie de communication

Collecte de la taxe de séjour

Collectée au réel, toute l'année, elle est affectée aux dépenses liées à l'accueil et à la promotion touristique engagées par la Communauté de communes du Pays Loudunais.

C'est aussi un outil adéquat pour la mesure de la fréquentation touristique sur le territoire.

Pour la déclaration de la taxe de séjour, une plateforme est mise en place :

<https://paysloudunais.taxesejour.fr>



4 bonnes raisons

1

PROMOUVOIR SON ACTIVITÉ

Votre offre sera visible et valorisée sur :

SITE INTERNET

APPLICATION MOBILE



2

INTÉGRER UN RÉSEAU PARTENAIRES

- Profitez d'un accompagnement pour la saisie de vos informations touristiques sur notre base de données régionales (SIT / VIT)
- Bénéficiez d'un accompagnement pour l'ouverture de votre hébergement (pré-visite de classement, conseils, démarches administratives, aides à la création de contenus pour les annonces en ligne (AIRBNB, BOOKING))

3

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Partagez vos expériences avec d'autres professionnels du tourisme, lors du lancement de saison et l'apéro des pros
- (Re)découvrez le territoire grâce à nos éductours



4

COMMERCIALISER VOS OFFRES TOURISTIQUES

- Pour vos billets d'entrée ou vos événements* sur notre boutique en ligne
- Sur notre brochure groupes «PL'Suivez la meute !»
- Sur notre brochure «PL'Scolaires»

BOUTIQUE EN LIGNE



(*) : Commission déduite à prévoir de 10% environ pour une visite de site et 8% pour un billet d'accès à votre événement

(Génération de billets possible depuis notre plateforme en ligne)

Vente également possible dans nos bureaux d'information de Loudun, Moncontour et au Center Parcs.

BESOIN D'AIDE ?

Contactez votre référent :

Thomas BOUREL

06 02 08 27 11 - thomas.bourel@pays-loudunais.fr

Comment adhérer à l'Office de tourisme ?

1. Remplir le formulaire de partenariat, avec vos coordonnées (et celles de votre établissement), puis cocher vos besoins et accompagnements, avant **le 2 mars 2026**
2. Choisissez votre moyen de paiement :
 - Chèque d'un montant de 30,00€, libellé à l'ordre du Trésor Public
 - Virement bancaire à l'Office de tourismeIBAN : FR76 1007 1860 0000 0020 03 59 963
3. Envoyez et/ou déposez les documents nécessaires
Office de tourisme du Pays Loudunais
2 rue des marchands, 86200 LOUDUN
contact@tourisme-loudunais.com

L'Extranet V.I.T. vous permet de mettre à jour vos informations quand vous le souhaitez. Vos données sont ainsi à jour tout au long de l'année dans notre base données.

Ces informations seront reprises à chaque édition de brochures, dépliants ou autres supports de communication.

Pour accéder au VIT, il est nécessaire de posséder un identifiant et un mot de passe.

N'hésitez pas à contactez votre référent pour obtenir les codes d'accès et/ou un accompagnement personnalisé.

BESOIN D'AIDE ?

Chloé DELOFFRE

Contactez votre référent : **07 88 03 39 73 - chloe.deloffre@pays-loudunais.fr**

Mettez à jour vos informations !



**CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER À
VOTRE INFORMATION TOURISTIQUE**

Saisie de la taxe de séjour

PAYS loudunais

TAXE DE SÉJOUR

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et du conseil départemental de la Vienne. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de Communes du Pays Loudunais and conseil départemental de la Vienne. This tax is based on type of accommodation and number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR
Per person and per night as of 01/01/2026

DELIBERATION DU 06-08-2022
Per person and per night in effect at 01/01/2026

TAX PRICE
Per person and per night in effect at 01/01/2026

Pour les hébergements classés en étoiles ainsi que pour les pensions, chambres d'hôtes, auberges collectives, aires de camping-car, tentes de camping et de caravanage et parcs de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

This rate for various accommodations in stars, pensions, hotel and breakfast, group hotels, camper vans areas, caravans and caravan pitches and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourist and holiday residences

Catégorie touristique / Tourist category	Tarif Villes / Rate
1* place	0,26 €
2* place	0,27 €
3* place	0,28 €
4* place	0,29 €
5* place	0,30 €
6* place	0,31 €
7* place	0,32 €
8* place	0,33 €
9* place	0,34 €
10* place	0,35 €

Villages de vacances / Vacation Villages

Catégorie touristique / Tourist category	Tarif Villes / Rate
1* place	0,26 €
2* place	0,27 €
3* place	0,28 €
4* place	0,29 €
5* place	0,30 €
6* place	0,31 €
7* place	0,32 €
8* place	0,33 €
9* place	0,34 €
10* place	0,35 €

(*) Taxe additionnelle de 10% incluse
(*) 10% additional tax included

CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 233-31 du CGCT :

- Les personnes itinérantes
- Les résidents d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un hébergement temporaire

Are exempt from tax according to article L. 233-31 of CGCT :

- Itinerant persons
- Seasonal contract employee on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary housing

Communauté de communes du Pays Loudunais
2, rue de la Fontaine d'Adam - Talpignat - BP 3004 86021 LOUDUN Cedex
02 49 52 54 52 | paysloudunais@wanadoo.fr | paysloudunais.com

PAYS loudunais

TAXE DE SÉJOUR

Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et du conseil départemental de la Vienne. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de Communes du Pays Loudunais and conseil départemental de la Vienne. This tax is based on type of accommodation and number of people.

TARIF DE LA TAXE DE SÉJOUR PROPORTIONNELLE
Per person and per night as of 01/01/2026

PROPORTIONNEL TAX RATE
Per person and per night in effect at 01/01/2026

Pour les hôtels, meublés, résidences et villages de vacances sont classés ainsi que tout hébergement non classé excepté les auberges collectives, chambres d'hôtes, hébergements de plein air, le tarif de taxe proportionnelle correspond à 10% du coût HT de la nuitée (*) plafonné à 0,08 € hors additionnelle.

This proportional rate for unstarred hotels, furnished flats of tourist and holiday residences, vacation villages as well as any unclassified accommodation includes of group hotels, bed and breakfast and outdoor accommodations is 10% of the overnight stay per person (*), capped at a maximum of 0,08 € additional tax.

The proportional rate for unstarred hotels, furnished flats of tourist and holiday residences, vacation villages as well as any unclassified accommodation includes of group hotels, bed and breakfast and outdoor accommodations is 10% of the overnight stay per person (*), capped at a maximum of 0,08 € additional tax.

Montant à percevoir
= Nombre de personnes assujetties et non exonérées
x
Nombre de nuits du séjour
= Tarif de taxe proportionnelle majoré (2)

Amount to be collected
= Number of taxable and non exempt persons
x
Number of nights of the stay
= Increased tourist tax proportional rate (2)

(1) Coût HT de la nuitée = Prix de l'hébergement HT pour le séjour / Nombre de nuits du séjour / Nombre d'occupants
(1) Increase of 10 % corresponding to the proportional rate.

(2) Majoration de 10 % au titre de la taxe additionnelle départementale.

CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 233-31 du CGCT :

- Les personnes itinérantes
- Les résidents d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un hébergement temporaire

Are exempt from tax according to article L. 233-31 of CGCT :

- Itinerant persons
- Seasonal contract employee on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary housing

Communauté de communes du Pays Loudunais
2, rue de la Fontaine d'Adam - Talpignat - BP 3004 86021 LOUDUN Cedex
02 49 52 54 52 | paysloudunais@wanadoo.fr | paysloudunais.com

PAYS loudunais

TAXE DE SÉJOUR

GUIDE HÉBERGEUR
TÉLÉDECLAREZ SIMPLEMENT LA TAXE DE SÉJOUR AU MEUBLÉ

- Vous connecter
- Vérifier vos informations
- Télécharger
- Revenir

AVEC VOS IDENTIFIANTS, ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE RÉSERVÉ EN LIGNE POUR :

1 CALCULER
Votre portail : <https://paysloudunais.tourisme.fr>
Prenez un café pour calculer le montant à percevoir dans la rubrique « Tarif à mode de calcul ». Répondre à l'information sur le mode de calcul et le nombre d'occupants par personne.
Prenez un café à votre compte personnel en cliquant sur « JE DÉCLARE MES NÜTES ».
Consultez le « Guide de la taxation » qui correspond au tarif applicable à votre hébergement. Téléchargez-le depuis votre portail.

2 COLLECTER
La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux dès lors qu'elles sont assujetties et non exonérées. La perception se fait avant le départ de ces personnes.
Conformément à l'article L. 233-34 des lois, les hôteliers, les propriétaires, les professionnels et les professionnels sont tenus de faire une déclaration trimestrielle, transmettent le montant de la taxe collectée. Sur cette déclaration doivent figurer pour chaque hébergement tout : la date à laquelle débute le séjour, la date de la perception, l'adresse de l'hébergement, le nombre de personnes ayant séjourné, le nombre de nuitées collectées, le prix de chaque nuitée (visible lorsque l'hébergement n'est pas classé). Le cas échéant, le nombre d'engagements de l'hébergement prévu à l'article L. 324-1-1.
Vous êtes donc dans l'obligation légale de tenir un registre des séjours. Ce registre est mis à disposition sur votre compte pour venir ou vos hébergements. Vous pouvez le télécharger, modifier les séjours au fur et mesure qu'ils se déroulent, ou en une seule fois juste avant de déclarer.

SE CONNECTER
Cliquez sur le bouton "Je déclare mes nuitées".
Connectez-vous avec votre adresse mail et le mot de passe que vous avez choisi lors de l'activation de votre compte.
* Pour vous connecter, il vous faudra avoir activé votre compte grâce au courriel d'activation ou au code d'activation reçu par courrier postal. Si vous n'avez reçu aucun des deux, contactez nous.

Retrouvez ici l'ensemble des documents relatifs à la taxe de séjour, disponibles en téléchargement. Ces ressources vous accompagnent dans la déclaration, le calcul et le reversement de la taxe, et vous permettent de rester informé des obligations en vigueur. N'hésitez pas à consulter régulièrement cette rubrique pour accéder aux mises à jour et aux nouveaux formulaires.

BESOIN D'AIDE ?

Marielle FONTAINE

Contactez votre référent : **06 45 90 16 59 - marielle.fontaine@pays-loudunais.fr**

tourisme-loudunais.com





Office de tourisme du Pays Loudunais

2, rue des Marchands • 86200 Loudun • 05 49 22 22 22
Ouvert toute l'année

Bureau d'informations touristiques de Moncontour

Rue Maxime Ridouard
05 49 98 94 94
Ouvert d'avril à septembre

Bureau d'informations touristiques du Center Parcs

Route des Trois-Moutiers
06 02 10 95 12
Ouvert toute l'année

Accueil Hors les Murs

Aire de Repos La Briande
86200 Chalais
Tous les weekend
d'avril & mai

Envie de visites guidées ?



Téléchargez l'appli

Retrouvez toutes les sorties
et l'agenda complet
du Pays Loudunais !

Nos outils

Boutique en ligne



Application mobile



Nos éditions

MAGAZINE TOURISTIQUE

Si bien en PLS
2025-2026



LIVRET LES RENDEZ-VOUS

PL'Secrets
2025



LIVRET LES RENDEZ-VOUS

PL'Sortir
2025



BROCHURE *PL'Suivez-la meute* RESTONS GROUPÉS 2026-2027



BROCHURE *PL'Suivez-la meute* C'EST LA CLASSE 2026-2027



BESOIN DE SUPPORT DE COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME
Contactez votre référent au 05 49 22 22 22

Une adhésion à 30€, c'est bénéficier de :

PRESTATIONS	TARIFS
Pack photos/vidéo Convention de partenariat Choix du prestataire par vos soins	50% du coût de la prestation plafonnée à : 5 photos : 60€ / 10 photos : 120€ / vidéo : 500€
Accompagnement sur la stratégie de communication numérique Création comptes Facebook, Instagram	GRATUIT
Accompagnement sur la visibilité de votre structure sur Google My Business (outil incontournable)	GRATUIT
Accompagnement sur la création de vos supports de communication (via l'outil Canva, et le VIT)	GRATUIT
Accompagnement pour la déclinaison de la marque touristique Si bien en PL'S*	GRATUIT
Classement en étoiles d'un meublé de tourisme Inférieur ou égale à 11 couchages	100€ au lieu de 200€
Classement en étoiles d'un meublé de tourisme Supérieur à 11 couchages	125€ au lieu de 250€
Accompagnement pour la labellisation Chambre d'hôte Référence	Passation et tarification du label entre l'ADT et l'OTPL en cours
Accompagnement pour la labellisation Accueil vélo	100€ au lieu de 200€
Accompagnement pour la labellisation Tourisme & Handicap	GRATUIT
Accompagnement projet personnalisé (ouverture de mon	

Formulaire de partenariat

COORDONNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT (INFORMATIONS PUBLIQUES)

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Site internet :

PRESTATIONS	VOS BESOINS
Pack photos/vidéo Convention de partenariat Choix du prestataire par vos soins	
Accompagnement sur la stratégie de communication numérique Création comptes Facebook, Instagram	
Accompagnement sur la visibilité de votre structure sur Google My Business (outil incontournable)	
Accompagnement sur la création de vos supports de communication (via l'outil Canva, et le VIT)	
Accompagnement pour la déclinaison de la marque touristique Si bien en PL'S*	
Classement en étoiles d'un meublé de tourisme (Inférieur ou égale à 11 couchages)	
Classement en étoiles d'un meublé de tourisme (Supérieur à 11 couchages)	
Accompagnement pour la labellisation Chambre d'hôte Référence	
Accompagnement pour la labellisation Accueil vélo	
Accompagnement pour la labellisation Tourisme & Handicap	
Accompagnement projet personnalisé	

Fait à

Le :

SIGNATURE, PRÉCÉDÉE DE LA MENTION «BON POUR ACCORD»